



Éditorial

Soyons capable d'intégrer nos jeunes pour la relève des générations

Dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990, le choix de l'orientation agricole était important pour les jeunes actifs de cette époque. Nombreux étaient ceux qui tentaient une installation soit sur l'exploitation familiale ou celle d'un tiers, sinon le salariat était aussi une façon de démarrer dans le métier. Plus de trente ans après, les choses ont bien changé, l'attrait vers les métiers de l'agriculture n'est plus aussi évident et pourtant les besoins en main d'œuvre exploitante ou salariale sont toujours importants.

La difficulté serait peut-être dans la relation entre les actifs présents depuis de nombreuses années dans le métier et les jeunes qui y arrivent : « le conflit des générations ».

Nous avons tous été jeunes. Il nous a fallu apprendre notre métier, s'intégrer à une agriculture qui cherchait à évoluer et aux anciens qui avaient déjà beaucoup progressé et qui n'appréciaient pas toujours de se faire bousculer par cette nouvelle génération.

Aujourd'hui cette situation se représente dans un contexte d'évolution encore plus rapide, soyons conscient que nous venons de rentrer dans le troisième millénaire. La jeunesse qui se trouve aujourd'hui face à nous n'a pas la même vision d'avenir que celle d'il y a trente ans. Leur choix de vie ne se restreint pas à un seul métier, leur vision géographique ne se limite pas qu'à notre région mais elle est plutôt planétaire. Le contraste entre nos parents qui ont vécu la guerre et nous, est aussi fort que celui de nos enfants face à nous qui imaginent un avenir bien différent du nôtre et qui n'ont pas cette attache patrimoniale en regardant l'exploitation agricole mais plutôt une vision d'entreprise ouverte sur l'extérieur.

Je n'ai pas pour ma part de solution, mais si nous voulons préparer notre relève il va falloir accepter la différence entre nos générations en s'écoutant et en échangeant calmement pour que demain l'avenir puisse exister et être meilleur en tenant compte des acquis mais aussi des erreurs du passé.

Soyons pédagogue et contribuons positivement à la construction de l'avenir.

Jean-Luc Hilary

Président de l'Association
des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **Salon de l'agriculture à Paris** (Portes de Versailles) **du samedi 22 février au dimanche 1^{er} mars**. Le rendez-vous annuel de l'élevage et des produits régionaux mais aussi du jardin, de la chasse, de la pêche et des produits exotiques.
www.salon-agriculture.com



- **Agri Deiz à Morlaix** le **samedi 21 et dimanche 22 mars**. Le festival de l'agriculture et de l'élevage du Finistère.
www.agrideiz.fr



- **Judi 27 février à 20h à Locminé** formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur « Les obligations liées au bien-être animal en élevage porcin » avec un technicien IFIP, Institut du Porc.

- **Mardi 10 mars à 20h à Locminé** formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur « Choc générationnel au travail : quand les générations X, Y et Z travaillent ensemble » avec Simone Ansquer, conseillère Ressources Humaines à la Chambre d'Agriculture.

- **Dîner festif et soirée conviviale, vendredi 27 mars** à 20 h 30 au restaurant «Le Talvern» à Locminé (15 € / repas et gratuit pour les adhérents).

- **Assemblée Générale** de l'Association des salariés agricoles du Morbihan, **vendredi 27 mars** à Locminé.

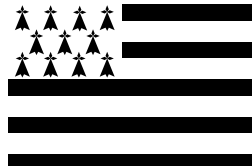
- **Samedi 6 juin, sortie familiale** ouverte à tous les salariés agricoles organisée par l'Association des salariés agricoles (pique-nique et promenade). Renseignements au 02.97.46.22.19

POUR RECEVOIR LE PROGRAMME DES RÉUNIONS, CONTACTER L'ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES AU 02.97.46.22.19, SUIVEZ L'ACTUALITÉ SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION.

Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
 - Messmer - 7 mars - De 44.50 € à 64 €
 - Salon de l'habitat - 21 au 23 mars - Entrée 3 €
 - Carmina Burana - 22 décembre - De 34 € à 66 €
- **Lorient - Palais des congrès**
 - Roland Magdane - 6 mars - 36 € au lieu de 39 €
 - Constance - 14 mars - 31 € au lieu de 34 €
 - Gil Alma - 18 mars - 25 € au lieu de 28 €
 - La Bajon - 21 mars - 31 € au lieu de 34 €
 - Amicalement Vamp - 5 avril - 32 € au lieu de 35 €
 - Les frères Taloché - 23 avril - 32 €
 - Jarry -16 mai - 36 €
- **Lorient - Festival Interceltique**
 - Du 7 au 16 août - 50^{ème} édition - Année de la Bretagne
- **Locminé - La Maillette**
 - Mickaël Gregorio - 4 avril - 46.20 €
 - Comédie « Quelle famille ! » - 25 avril - 38.50 €
- **Vannes - Parc Chorus**
 - Parkfun 2020 - du 19 au 28 février - Entrée 7 €/Adulte et 9 € (De 3 à 17 ans)
 - Salon du tourisme et loisirs nature - 21 au 23 mars - Gratuit
 - Salon du deux roues - 4 et 5 avril - Entrée 3 €
- **Rennes - Le Liberté**
 - Michel Jonasz -7 mars - 49 €
 - Christophe Maé - 12 mars - 50 €
 - Elie Semoun - 28 mars - 35 € à 45 €
 - Les chevaliers du Fiel - 23 avril - 41.20 €
 - Patrick Bruel - 7 mai - 39 € à 49 €
 - Yannick Noah - 26 novembre - 35 € à 65 €
- **Rennes - L'étage**
 - Arno - 17 avril - 30 €
- **Nantes - Le Zénith**
 - Boulevard des airs - 5 mars - De 32 € à 45 €
 - GIMS - 7 mars - De 39 € à 65 €
 - Alain Souchon - 2 avril - De 36 € à 44 €
 - M - 9 mai - De 35 € à 69 €
 - Eva - 20 mai - De 39 € à 65 €
 - IAM - 9 novembre - De 45.50 € à 56.50 €
- **Brest - Arena**
 - Tri Yann - 15 mars - De 44 € à 52 €
 - Norman - 26 mars - De 33 € à 47 €
 - Holiday on ice - 5 mai - De 29 € à 74 €

Envie de sortir



Exploitations Polyculture Elevage

Salaires minima (Morbihan) selon commission mixte du 10 janvier 2020, application après publication au JO et au plus tard le 1/04/2020

Appellation	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier d'exécution Niveau I (1)	110	10.15	1539.45
- Ouvrier d'exécution Niveau I (2)	120	10.39	1575.85
- Ouvrier spécialisé Niveau II (1)	210	10.44	1583.43
- Ouvrier spécialisé Niveau II (2)	220	10.49	1591.02
- Ouvrier qualifié Niveau III (1)	310	10.65	1615.29
- Ouvrier qualifié Niveau III (2)	320	10.95	1660.79
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 1	410	11.79	1788.19
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 2	420	12.22	1853.41
- Contremaître	510	12.43	1885.26
- Responsable adjoint d'exploitation	520	13.87	2103.66
- Responsable d'exploitation	610	15.25	2312.97
- Directeur d'exploitation	620	17.83	2704.28

+ Barème d'indemnisation des kms lorsque le salarié utilise son véhicule personnel pour les besoins de l'exploitation ou indemnisation 2^e trajet domicile pour les salariés à temps partiel si l'interruption au cours de la journée est supérieure à 2 heures : 0,35 €/km.

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima depuis le 1^{er} février 2020

Classification	Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier et employé	1	10.36	1571.30
- Ouvrier qualifié et employé	2	10.59	1606.19
- Ouvrier hautement qualifié	3	10.88	1650.17
- Chef d'équipe	4	11.17	1694.15
- Cadre (technique ou commercial)	5	12.34	1871.61
- Cadre (responsable d'exploitation)	6	16.22	2460.09

Entreprises de Travaux Agricoles (Bretagne)

Salaires minima depuis le 1^{er} février 2020

Emplois (échelons)	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Salarié occasionnel ou débutant (- 1an)	100	10.15	1539.45
- Conducteur d'engins	110	10.65	1615.29
- Conducteur d'engins spécialisés	120	10.94	1659.27
- Mécanicien ou chauffeur qualifié	130	11.25	1706.89
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié	140	11.92	1807.91
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié avec responsabilité chantier ou atelier	150	12.60	1911.04

Les classifications cadres (Salaires mensuels base 169h) : Coefficient 160 : 2841.04 € - Coefficient 170 : 3175.49 € - Coefficient 180 : de gré à gré.

CUMA de Bretagne et des Pays de Loire

Salaires depuis le 1^{er} janvier 2020

Coefficient	100	120	140	160	180	200	220
Salaire horaire €	10.15	10.77	11.51	12.27	13.06	13.83	14.60
Salaire mensuel	1539.45	1633.49	1745.72	1860.99	1980.81	2097.60	2214.38

Maraîchage (Morbihan et Ile-et-Vilaine)

Salaires minima au 1^{er} janvier 2020

Coefficient 100 (SMIC) 10.15 € - 105 : 10.15 € - 120 : 10.15 € - 135 : 10.43 € - 150 : 11.09 €

Exploitations d'Horticulture et des pépinières

Salaires minima au 1^{er} janvier 2020

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
110	10.15*	1539.45
120	10.15*	1539.45
210	10.23	1551.58
220	10.31	1563.71
310	10.50	1592.54
320	10.63	1612.25
410	11.10	1683.54
420	11.51	1745.72

*SMIC au 1^{er} janvier 2020

Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2020 (National).

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
O1	10.17	1542.48
O2	10.20	1547.03
O3	10.30	1562.20
O4	10.51	1594.05
O5	10.90	1653.20
O6	11.40	1729.04
E1	10.28	1559.17
E2	10.31	1563.72
E3	10.74	1628.94
E4	11.40	1729.04

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 1935 € - TAM2 : 2030 € - TAM3 : 2175 € - TAM4 : 2385 €).

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 32352 € - C1 : 37301 € - C2 : 37301 € - C3 : 39015 € - C4 : 40188 € - C5 : 42917€ - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Ramassage Volailles - Bretagne)

Salaires minima depuis le 1^{er} février 2020 : Coefficient 100 : 10.15 € - 110 : 10.65 € - 120 : 10.94 € - 130 : 11.25 € - 140 (Chef d'équipe niveau 1) : 11.92 € - 150 (Chef d'équipe niveau 2) : 12.60 €

Exploitations forestières et Scieries (Bretagne - Personnel ouvrier)

Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2020 : Coefficient 100 : 10.15 € - 105 : 10.15 € - 110 : 10.15 € - 115 : 10.15 € - 125 : 10.15 € - 135 : 10.15 € - 150 : 10.15 € - 170 : 10.52 € - Agent de maîtrise : de 190 (11.21 €) à 370 (17.43 €) - Cadres : de 280 (14.40 €) à 600 (25.42 €)

Exploitations arboricoles

Salaires minima au 1^{er} janvier 2020 : Niveau I : 10.15 € - Niveau II : 10.17 € - Niveau III éch.1 : 10.25 € - Niveau III éch.2 : 10.31 € - Niveau IV éch.1 : 10.57 € - Niveau IV éch.2 : 10.68 € - Contremaître : 11.00 € - Chef de culture : 16.01 € - Directeur d'exploitation : 19.56 €

La retraite est un sujet d'actualité. L'Association des salariés agricoles du Morbihan a organisé une réunion fin 2019 pour réfléchir à comment préparer financièrement sa retraite. Un gestionnaire de patrimoine nous a éclairés. Voici quelques questions et réponses entendues.

Qui peut s'adresser à un gestionnaire de patrimoine ?

Cela va du jeune de 25 ans qui place 50 €/mois pour préparer sa retraite à la personne de plus de 50 ans. Dans ce cas, la personne vient au cabinet avec son relevé de carrière et le cabinet met en place avec elle une stratégie pour atteindre l'objectif fixé (Par exemple : je vais avoir 1500 €/mois en retraite et je voudrais atteindre les 2000 €/mois). Ce qui est important, c'est de consacrer un budget régulier et de tenir ce budget sur la durée.

Quel est le profil moyen d'une personne qui part en retraite ?

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63 ans. En moyenne le retraité perçoit 1550 €/net/mois. 38 % des femmes et 22 % des hommes ont une petite retraite (Moins de 1000 € Brut/mois).

Pourquoi préparer sa retraite ?

Parce que la durée de vie en retraite est de 25 ans et que si en 2019, il y avait 1.7 actifs par retraité, il est prévu pour 2070 que la proportion soit de 1.3 actifs par retraité. Donc, il y a une incitation forte de l'Etat vis-à-vis des salariés pour qu'ils préparent leurs retraites très tôt durant leurs carrières, en faisant des placements à long terme. Il y a deux types de placements à long terme : les investissements immobiliers (achat pour une location) et les placements financiers (plus compliqués car il faut des connaissances).

Quelle est la fiscalité selon les types de produits ?

Il y a 4 catégories de produits financiers :

- L'avantage fiscal à l'entrée (Réduire votre impôt si vous faites des placements type PER ou PERE Plan Epargne Retraite Entreprise).
- L'avantage fiscal à la sortie (Comme l'assurance-vie)
- L'avantage fiscal en cours de vie (Comme le PINEL)
- Sans avantage fiscal (Comme les produits de fiscalisation)

Lorsque l'on a suffisamment de moyens financiers, mieux vaut diversifier par des placements variés.

Quels sont les avantages du PER ?

Il y a un avantage fiscal à l'entrée. Le Plan Epargne Retraite est débloqué uniquement à l'âge légal de départ à la retraite (60 - 62 ou 65 ans). L'avantage fiscal n'est intéressant que si vous êtes sur la tranche d'imposition supérieure à 30 %. Pour une personne qui est non imposable ou paie peu d'impôt, ce placement n'est pas pertinent.

Quels sont les avantages de l'Assurance-vie ?

Si l'argent est disponible, ce qui est un avantage, mieux vaut être discipliné et ne pas toucher à cette somme dédiée à la retraite. A noter que les avantages sont disparates en fonction de celui qui vous vend cette assurance-vie. On n'en maîtrise pas les effets. Nous sommes dans une période de « taux négatifs ». Sur ce support, il vaut mieux faire des unités de comptes diversifiées avec de l'immobilier. Avec l'assurance-vie, on paie un impôt sur la rentabilité. En investissant tous les mois (Plutôt qu'une fois par an) cela permet d'acheter à la hausse et à la baisse et de limiter le phénomène de fluctuations. Au-delà de 8 ans, vous pouvez retirer jusqu'à 9200 €/an pour un couple marié, ou à la fin de son assurance-vie et cela de façon défiscalisée à la sortie.

Quels sont les avantages des obligations et actions ?

Ceux sont des produits sans avantages fiscaux. C'est la rentabilité qui compte. Les obligations correspondent à une dette - Une entreprise fait un emprunt car elle a besoin d'argent (notamment les PME). Il y a deux types d'obligations (sur 2-5-10 ans), l'obligation cotée en bourse (Passer par la Banque de France avec des frais d'achat et de gestion) et l'obligation non cotée en bourse (non sujette aux fluctuations boursières - C'est un deal avec l'entreprise sans frais bancaires). Les actions sont quant à elle, des parts sociales prises dans une société.

Pour recevoir le compte-rendu complet de la réunion : simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19

ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession

Adresse

.....

Tél. Email :

Tarifs des cotisations : **Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €**

Carte CEZAM remise avec l'adhésion

Mon compte formation

Lancé le 21 novembre 2019, il est censé faciliter la formation des salariés. Après vous être inscrit sur www.moncompteformation.gouv.fr avec votre numéro de sécurité sociale (ou MSA) plus un mot de passe, vous pourrez découvrir de combien d'euros vous disposez pour suivre votre formation. Il vous sera possible de rechercher une formation certifiante qui correspondra à vos attentes ou besoins. Les dates des sessions et des cours vous seront transmis directement. Toutefois, attention si vous souhaitez suivre une formation lors de votre temps de travail, il vous faudra demander un accord préalable à votre employeur. Par contre, lors de vos congés ou temps libre, vous pouvez y accéder à votre guise. En théorie, cela sera plus simple de se former mais en pratique, les gens iront-ils sur ce compte ? A suivre avec le temps.

Éric Passetemps

Vice-Président Association
des salariés agricoles du Morbihan
et salarié en élevage porcin.

www.moncompteformation.gouv.fr

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...) et d'achats groupés,
 - acheter des billets de concerts à tarif réduit (région Bretagne),
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, patinoires, piscines, ski...),
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir une couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash info mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole.



Rejoignez-nous sur
[www.facebook.com/
Association-des-Salariés-
Agricoles-du-Morbihan-
623819441127376/](http://www.facebook.com/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan-623819441127376/)

02 97 46 22 19



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page Facebook de l'ANEFA Morbihan 

Volaille

Caro - OAV123152-56 - Couvervoir recherche responsable d'élevage avicole (Poules pondeuses reproductrices) - Accompagnement à la prise de poste - Rémunération motivante, évolutive - 37.5h/semaine - CDI tps plein
Kerfourm - OAV123067-56 - EARL (Poules pondeuses) recherche agent d'élevage (Tri et conditionnement des œufs) - Débutant accepté - 26h/semaine - CDI tps partiel
Moréac - OAV119154-56 - EARL (Volaille de chair et 30ha) recherche second d'élevage avicole, coefficient 220 maîtrise conduite tracteur - CDD 5 mois
Naizin - OAV123264-56 - SCEA (6000 Poules pondeuses et élevage porcin) recherche agent d'élevage (Tri des œufs et entretien bâtiments) - Débutant accepté - Matins de 8h à 12h - CDD tps partiel 12 mois

Lait

Ste Hélène - OVL119862-56 - GAEC (120 VL, 170 génisses, 2 robots de traite et 1 robot alimentation) recherche responsable d'élevage laitier autonome et expérimenté - CDI tps plein
Plougoumelen - OVL120068-56 - GAEC (120 VL, Volaille, vente directe, 250 ha cultures) recherche technicien(ne) d'élevage laitier (Roto 24 postes) - CDI tps plein
Pluméliau - OVL122481-56 - GAEC (150 VL et porcs) recherche vacher polyvalent - CDI tps plein
Ploerdut - OVL119688-56 - EARL (100 V) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 9 mois
Tréfléan - OVL123444-56 - GAEC (150 VL) recherche vacher - Permanence 1WE/4 - CDI tps plein
Ploeren - OVL122367-56 - Exploitation laitière recherche agent de traite (soir) - CDI tps partiel
Roudouallec - OVL123291-56 - EARL (85 VL, taurillons, salle de traite 2*9 TPA, 120 ha fourrages céréales) recherche vacher, maîtrise conduite tracteur - CDI tps plein
Hennebont - OVL120986-56 - EARL (55 VL et cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Péaule - OVL123285-56 - Exploitation (150 V 120 ha) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 6 mois
Beganne - OVL122699-56 - GAEC (80 VL et 1000 m2 poulailler) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Carnac - OVL123490-56 - EARL (50 VL et cidrerie Bio) recherche vacher (ère) pour traite, conduite matériels et vente directe cidre - Poste évolutif- CDI tps plein
Allaire/Caudan/Mauron/Locminé/Guiscriff - Service de remplacement recherche 5 vachers pour assurer des remplacements chez des éleveurs laitiers - Chèques-déjeuner et indemnités kilométriques - CDI temps plein
Caudan/Mauron/Ploërmel/Muzillac/Locminé/Pontivy/Guer/Josselin - Groupement d'employeurs départemental recherche 8 vachers expérimentés capables de remplacer l'éleveur - CDI temps plein

Porc

Malansac OPO124243-56 - SARL (Maternité collective) recherche technicien(ne) d'élevage porcin - Débutant(e) accepté(e) - CDI tps plein
Gourin - OPO120117-56 - EARL (360 Truies NE, conduite 4 bandes) recherche technicien(ne) élevage porcin - CDI tps plein
St Thuriau - OPO122894-56 - SCEA, Maternité collective recherche agent d'élevage porcin - CDI tps plein
La Croix-Héléan - OPO120674-56 - EARL (300 Truies NE) recherche technicien(ne) porc - Permanences 1 WE/4 - 1500 € net/mois, primes comprises - CDI tps plein
Billio - OPO120762-56 - EARL (200 Truies NE, conduite 4 bandes) recherche technicien(ne) porc - CDI tps plein
Guémené/Josselin - Service de remplacement recherche 2 techniciens(nes) d'élevage porcin pour assurer des remplacements chez des producteurs de porcs - Chèques-déjeuner et indemnités kilométriques - CDI temps plein

Grandes Cultures

Secteur Pontivy - OCM115763-56 - ETA recherche chauffeur/mécanicien d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein
Locqueltas - OCM123819-56 - CUMA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté, enregistrement du temps sur smartphone, autonome - CDI tps plein
Evellys - OCM123883-56 - ETA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDD tps plein 6 mois
Malguénac - OCM116963-56 - ETA recherche son responsable de parc matériels agricoles expérimenté - CDI tps plein
Guer - OCM120077-56 - ETA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein
Moustoir-Ac/St Martin sur Oust/Languidic/Kervignac/Surzur - 5 ETA recherche 5 chauffeurs d'engins agricoles expérimentés - CDI tps plein
Monteneuf OCM 124 346-56 - ETA recherche conducteur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein à pourvoir fin février 2020

Arboriculture - Maraîchage

Noyal-Pontivy - OAR112512-56 - SCEA, producteur de pommes recherche salarié(e) pour la vente directe, la livraison (conduite fourgon) et les marchés - CDD tps plein 6 mois
Sarzeau - OMA123665-56 - Chantier d'insertion en maraîchage bio recherche chef(e) de cultures - Encadrement avec un second encadrant un groupe 8 à 14 salariés insertion - Conduite des cultures - 2000 € brut/mois - CDI tps plein

Paysage

Arzon - OPA123549-56 - Paysagiste recherche jardinier paysagiste création et entretien - Formation CAP ou BEP Aménagements paysagers - CDI tps plein
St Pierre Quiberon - OPA121556-56 - Paysagiste recherche agent du paysage autonome (Création, Permis B et EB) - CDI tps plein
Kervignac - OPA116733-56 - Paysagiste recherche chef(e) d'équipe paysage création expérimenté - CDI tps plein

Postes pour débutants

Adultes en reconversion (demandeurs d'emploi) souhaitant devenir vacher ou porcher, formation en entreprise (Secteur Locminé, Pontivy, Lorient, Vannes, Ploërmel) et en centre de formation agricole durant 3 mois puis après formation recrutement en CDD de 6 mois minimum. Contacter l'ANEFA au 02.97.46.22.14

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
 GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières
 TPA : Traite par l'arrière - NE : Naisseur-Engraisneur - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

Social

Complémentaire santé solidaire : une protection encore plus large

La Complémentaire santé solidaire est un nouveau dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins et à vous offrir une meilleure protection en matière de santé. Si vos revenus sont modestes, elle vous permet de ne pas payer vos dépenses de santé. Cette prestation remplace la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) depuis le 1^{er} novembre 2019.

Quelles conditions, quel montant ?

Vos ressources ne doivent pas dépasser un plafond fixé selon la composition de votre foyer. En fonction de votre situation et de vos ressources, la Complémentaire santé solidaire peut ne rien vous coûter ou seulement moins de 1 € par jour et par personne.

- Jusqu'à 29 ans : 8 €/mois
- De 30 à 49 ans : 14 €/mois
- De 50 à 59 ans : 21 €/mois
- De 60 à 69 ans : 25 €/mois
- A partir de 70 ans : 30 €/mois



La complémentaire santé solidaire n'est pas automatiquement reconduite, excepté pour les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et de l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées). Vous en bénéficiez pendant un an, même si votre situation change. Il vous faut ensuite renouveler votre demande chaque année.

Quels sont les avantages ?

Vous ne payez pas chez le médecin, à l'hôpital ni en pharmacie. Vous ne réglez pas non plus, dans la plupart des cas, vos lunettes, vos prothèses dentaires et auditives, et vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants...). Votre médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraires, sauf demandes particulières de votre part. Vous ne payez pas la participation forfaitaire de 1 € ni les franchises médicales.

Quelles démarches ?

Par internet, connectez-vous à *Mon espace privé* sur <https://portesdebretagne.msa.fr>. Dans la rubrique Santé, Invalidité, sélectionnez le service en ligne « Demande de la Complémentaire santé solidaire ». Complétez la demande pré-remplie et cliquez sur envoyer. Si vous le souhaitez, la MSA peut vous accompagner dans cette démarche. Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous pour en bénéficier.

Par courrier, imprimez le formulaire depuis <https://portesdebretagne.msa.fr>, rubrique Votre MSA > Mon Espace privé > Formulaires à télécharger > Formulaires santé. Remplissez-le puis envoyez-le par courrier à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES Cedex 9. Vous pouvez également le demander dans une agence MSA.

Avez-vous droit à la complémentaire santé solidaire ?

Pour le savoir, vous pouvez faire une simulation sur le portail www.mesdroitssociaux.gouv.fr

